

MODALITES DE PARTICIPATION ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets de l'ERA-NET Cofund Sustainable Urbanisation – Global Initiative (EN-SUGI).
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://jpi-urbaneurope.eu/calls/sugi/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 15/03/2017, 12 h 00 (CET)

Etape 2 : 20/09/2017, 12 h 00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Karine Delmouly

+33 (0)1 73 54 82 38

Karine.Delmouly@agencerecherche.fr

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI) ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux comme ceux du Belmont Forum. Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND EN-SUGI FWE Nexus (Smart Urbanisation – Global Initiative - Food-Water-Energy Nexus).

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

L'ERA-NET COFUND EN-SUGI a été créé par l'initiative de programmation conjointe Urban Europe et le Belmont Forum afin de lancer un appel à propositions de recherche destiné à fédérer des équipes de recherche de différents pays, qui travaillent aujourd'hui de manière fragmentée ou séparées sur les sujets globaux d'intérêt commun que sont les liens entre alimentation, eau et énergie, dans le cas d'une urbanisation croissante.

L'ANR participe au financement de cet appel à projets.

Cet AAP associe vingt-deux pays :

- 15 pays membres de l'ERA-NET Cofund : l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, Chypre, la France, la Lettonie, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, la Suède, la Turquie et le Royaume-Uni.
- 8 pays membres non européens du Belmont Forum : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Etats-Unis, Japon, Mexique, Qatar, Taiwan.

L'objectif de cet appel à projets est d'aborder de manière transdisciplinaire et conjointe, systémique, des secteurs qui sont en général étudiés séparément : l'alimentation, l'eau et l'énergie (approche *nexus*). En effet, aborder en silo chacun de ces secteurs revient à ignorer les interrelations qui existent entre eux (ou les impacts d'un secteur sur un autre) et peut conduire à une gestion sous optimale de l'ensemble, voire à des dysfonctionnements.

L'appel à projets est articulé autour des trois grands axes thématiques suivant :

- Thème 1 : production de connaissances robustes, indicateurs et évaluations
- Thème 2 : gouvernance multiniveaux et gestion du nexus alimentation-eau-énergie
- Thème 3 : gestion des stratégies et solutions possibles pour mieux traiter les risques et réaliser les arbitrages du nexus alimentation-eau-énergie, dans le contexte d'une urbanisation durable

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'ERA-NET COFUND EN-SUGI les projets seront soumis en deux étapes. Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'ERA-NET COFUND EN-SUGI, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://jpi-urbaneurope.eu/calls/sugi/>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **15 Mars 2017 à 12 h 00 CET**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **20 Septembre 2017 à 12 h 00 CET**.

Pour les questions génériques sur le processus de soumission et de sélection, merci de contacter le secrétariat de l'AAP :

JPI Urban Europe

Johannes Bockstefl

Austrian Research Promotion Agency (FFG)

Telephone: +43 5 7755 5042

E-mail: johannes.bockstefl@ffg.at

Hanna Scheck

Austrian Research Promotion Agency (FFG)

Telephone: +43 5 7755 5068

E-mail: johanna.scheck@ffg.at

Belmont Forum

Susanna Ehlers

National Science Foundation (USA)

Telephone: +1 703 292 7583

E-mail: sehlers@nsf.gov

Maria Uhle

National Science Foundation (USA)

Telephone: +1 703 292 2250

E-mail: muhle@nsf.gov

Les participants français sont vivement encouragés à contacter l'ANR avant le dépôt de la pré-proposition.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

La pré-proposition (description scientifique du projet et informations administratives et financières) doit être déposée sur le site de soumission (<https://ecall.ffg.at>) à la date de clôture de soumission des pré-propositions au plus tard le 15/03/2017. Aucun document n'est admis après cette date.

La proposition (description scientifique du projet et informations administratives et financières) doit être déposée sur le site de soumission (<https://ecall.ffg.at>) à la date de clôture de soumission des propositions au plus tard le 20/09/2017. Aucun document n'est admis après cette date.

Un document d'aide pour la soumission est disponible en ligne : https://ecall.ffg.at/upload/medialib_cifs/eCall_Help_final.pdf.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

- **Composition du consortium**

Le consortium doit impliquer au moins un partenaire français de recherche¹.

- **Durée du projet**

La durée du projet doit être de 3 ans maximum (durée commune à tous les partenaires du consortium).

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND EN-SUGI :

- Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins trois entités indépendantes de trois pays participant au cofinancement de l'appel.
- Seules les entités qui sont éligibles à un financement dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.
- Les pré-propositions et les propositions complètes doivent être écrites en anglais.
- Seuls sont admis comme Coordinateurs ou Partenaires de projets demandant un financement, quelle que soit leur nationalité, des partenaires travaillant dans les pays suivant : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil,

¹ Partenaire de recherche : partenaire public ou assimilé ayant pour vocation principale d'effectuer de la recherche, tels qu'EPST, université, EPSCP, EPIC de recherche, etc.

Chypre, Etats-Unis, France, Japon, Lettonie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Taiwan, Turquie. Les chercheurs d'autres pays peuvent participer comme partenaire coopérant sans demande de financement.

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission Européenne².

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND EN-SUGI prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen international unique par les pairs.
- Étape 2 : examen international unique par les pairs.

4.1 CRITERES ETAPE 1

Les critères d'évaluation des pré-propositions sont :

- l'excellence ;
- l'impact ;
- la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.2 CRITERES ETAPE 2

Les critères d'évaluation des propositions complètes sont :

- l'excellence ;
- l'impact ;
- la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.3 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

² General Annex of Horizon 2020 of the Work Programme on ERA-NET Cofund : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf

4.4 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation, à concurrence de la capacité budgétaire des agences participant au co-financement de l'appel à projets.

5. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les recommandations suivantes constituent des conseils à la préparation des propositions de projet.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT ANR

La demande de financement des partenaires français d'un projet ne devrait pas excéder 300 000 € pour un projet dont le coordinateur scientifique est français et 200 000 € pour un projet où les participants français ne sont que partenaires.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSORTIUM

Sans que ce soit une condition d'éligibilité, on encourage plutôt les consortiums composés d'au moins deux entités de deux pays membres de l'ERA-NET Cofund (cf. liste en paragraphe 1) et d'une entité d'un pays du Belmont forum.

6. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Un point d'attention particulière sera à porter cette année par les participants français à la publication d'un nouveau règlement financier. L'adresse pour avoir accès au nouveau règlement reste inchangée, à savoir : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.